

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2731

10 novembre 2008

SOMMAIRE

Actidis S.A.	131045	HSH Luxembourg S.à r.l.	131077
AIE EuroLux III S.à r.l.	131056	ILDAN International S.à r.l.	131078
B2A S.A.	131053	Imfin Luxembourg S.A.	131075
Beartree Investments	131074	International Telecomponents S.A.	131076
Beartree Investments	131074	Investment Select Fund IV	131078
Beartree Investments	131073	JFW SA	131042
Beartree Investments	131076	JFW SA	131054
Beartree Investments	131074	Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg S.à r.l.	131076
Bersabee S.A.	131054	Jones Lang LaSalle Finance Luxembourg S.N.C.	131073
Bersabee S.A.	131043	Jones Lang LaSalle Global Finance Luxem- bourg S.à r.l.	131075
Brincorp Holdings S.A.	131042	Jones Lang LaSalle Group Finance Luxem- bourg S.à r.l.	131074
Buildco S.A.	131043	Kalos International S.A.	131055
Carouge & Cie S.A.	131046	Le Groupe S.M. International S.à r.l.	131088
Carouge & Cie S.A.	131045	M.D.Z. S.A.	131042
CYO Company of Yarns Olcese S.A.	131075	Nosig S.A.	131073
C & Z International Holding S.A.	131088	Nosig S.A.	131073
Domtam S.A.	131052	Orsa 2006 S.A.	131053
Eurolux Concept S.A.	131054	Partners 2000	131077
Europe Capital Partners S.A.	131044	Partners 2000	131076
E.V.A.F. Luxembourg (Bifrost) S.à r.l.	131077	Pharaon S.A.	131078
Fidastur Investissements S.A.	131044	Société Financière et Economique S.A.	131075
Fingi S.A.	131077	Sodexo International Employees Plan Holding S.à r.l.	131043
Forision Erste Vermögensverwaltung S.à r.l.	131077	St Edouard S.à r.l.	131071
GARBE Logistic Management Company S.à r.l.	131078	St Luke S.à r.l.	131072
Genova Lux S.à r.l.	131053	St Nicolas Sàrl	131071
Georges Beaumont Invest	131055	Ter-Ellen S.A.	131053
GeoSea (Luxembourg) S.A. en abrégé GSL S.A.	131046	Trellinvest S.A.	131043
HeidelbergCement Holding S.à r.l.	131072	Trendlux S.A.	131087
Homes pour Personnes Agées de la Con- grégation des Franciscaines de la Miséri- corde	131071	Y52	131072

JFW SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.069.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, vendredi 31 octobre 2008.

Gérard Weerts
16, avenue du Grand-Duc Jean, L-1842 HOWALD, Luxembourg
Représentant légal

Référence de publication: 2008137479/9523/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00313. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

M.D.Z. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 35.514.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 octobre 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS et Koen LOZIE et de COSAFIN S.A.,

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O CONSULTING S.A

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 30 juin 2009.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137465/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Brincorp Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 24.610.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
BRINCORP HOLDINGS S.A.
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008137492/1023/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Buildco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale

Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 3 ans.

Pour la société
BUILDCO S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008137493/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06774. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Sodexo International Employees Plan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 78.690.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des gérants tenue à Luxembourg le 15 septembre 2008

Après délibération, les gérants, agissant en leur qualité de représentants légaux de la société SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.à r.l., décident:

1. de démissionner Monsieur Jean ARROU-VIGNOD de son poste de Gérant;
2. de coopter Monsieur Alexandre COISNE, employé privé, demeurant professionnellement 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouveau Gérant en remplacement de Monsieur Jean ARROU-VIGNOD.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors d'une prochaine assemblée générale des associés.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Pour SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008137491/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Bersabee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 88.291.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137487/683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08247. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Trellinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 83.677.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2007, les mandats des administrateurs, Monsieur Matteo TALLERI, économiste, 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano, S.G.A. SERVICES S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et Mon-

sieur Thierry SCHMIT, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, ont été renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Eric HERREMANS, consultant, 39, allée Scheffer, Luxembourg, a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Matteo TALLERI, Administrateur
- S.G.A. SERVICES S.A., Administrateur
- Monsieur Thierry SCHMIT, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour TRELINVEST S.A.

Thierry SCHMIT

Administrateur

Référence de publication: 2008137489/1023/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Fidastur Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 83.579.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2007, les mandats des administrateurs, Monsieur Matteo TALLERI, économiste, 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano, FMS SERVICES S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et Monsieur Thierry SCHMIT, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, ont été renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Eric HERREMANS, consultant, 39, allée Scheffer, Luxembourg, a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Matteo TALLERI, Administrateur
- FMS SERVICES S.A., Administrateur
- Monsieur Thierry SCHMIT, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour FIDASTUR INVESTISSEMENTS S.A.

Thierry SCHMIT

Administrateur

Référence de publication: 2008137494/1023/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Europe Capital Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 35.548.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle
des actionnaires de Europe Capital Partners S.A. tenue à Luxembourg le 23 octobre 2008*

Le Conseil d'Administration a décidé unanimement de nommer Monsieur Vincent Goy, administrateur, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Pour la Société Europe Capital Partners S.A.
Signature

Référence de publication: 2008137508/1138/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Carouge & Cie S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.446.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 2. Mai 2007

Am Mittwoch, den 2. Mai 2007 um 10.00 Uhr, sind die Aktionäre der CAROUGE & CIE S.A. in der Stadt Luxemburg zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

Der Rücktritt des Herrn Martin BUSSMANN, wohnhaft in NY10019 New-York, 712, Fifth Avenue, als Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates wird einstimmig angenommen.

Der Rücktritt des Herrn Anthony WILLIAMS, wohnhaft in NY 10036 New-York, 1114, Avenue of the Americas, als Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig angenommen.

Herr Axel BOHMAN, wohnhaft in S-10252 Stockholm (Sweden), 3, Norra Hamnvägen, geboren am 15/07/1952 in Stockholm, wird einstimmig als Verwaltungsratsmitglied sowie Delegierter des Verwaltungsrates gewählt.

Herr Axel Bohman wird bis zu der Jahreshauptversammlung, welche in 2008 stattfinden soll, gewählt.

Herr Georges GREDT, wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, geboren am 12/08/1966 in Esch-sur-Alzette, wird einstimmig als Verwaltungsratsmitglied gewählt.

Herr Georges Gredt wird bis zu der Jahreshauptversammlung, welche in 2008 stattfinden soll, gewählt.

Luxemburg, den 2. Mai 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008137512/3083/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Actidis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.616.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 12 juin 2008

L'an deux mille huit, le douze juin, à dix-sept heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Max Galowich,

Monsieur Jean-Paul Frank,

Monsieur Georges Gredt,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le mandat de commissaire aux comptes de:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour avis
Signatures

Référence de publication: 2008137511/3083/33.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Carouge & Cie S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.446.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 6. Mai 2008

Am Dienstag, den 6. Mai 2008 um 10.00 Uhr, sind die Aktionäre der CAROUGE & CIE S.A. in der Stadt Luxemburg zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Delegierten des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars abgelaufen sind, werden diese für 6 Jahre verlängert. Demzufolge besteht der Verwaltungsrat der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014 aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Axel BOHMAN, wohnhaft in S-10252 Stockholm (Sweden), 3, Norra Hamnvägen, (auch Delegierter des Verwaltungsrates),

- Herr Georges GREDT, wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Herr Max GALOWICH, wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Rechnungskommissar der Gesellschaft ist:

LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Luxemburg, den 6. Mai 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008137510/3083/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07684. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

GeoSea (Luxembourg) S.A. en abrégé GSL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 142.564.

STATUTES

In the year two thousand and eight, the sixteenth October.

Before us, Aloyse Biel, notary public residing in Esch-Sur-Alzette

THERE APPEARED:

1.- GeoSea NV, a Belgian company with registered office at B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, and which is registered at the Annexes du Moniteur Belge under the number 0872.162.137 RPR Antwerpen, represented by its directors Mr Marc MAES, director, residing in B-3140 Keerbergen, 22 Dennendreef and Mr Martin OCKIER, director, residing in B-9090 Mlle, 6 Oude Brusselse Weg, with business address at B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk, here represented by Mr Marc MAES, director, residing in B-3140 Keerbergen, 22 Dennendreef. by virtue of a proxy given at Zwijndrecht under private seal on the 13th October 2008,

said proxy initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. Safindi S.A., a Luxembourg company with registered office at the Chamber of Commerce of Luxembourg under no B23371, with registered office in L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, represented by Mr Marc MAES, prenamed, and Mr Bart VAN DER HAEGEN, director, with business address in L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, directors.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title 1: Name, registered office, object, duration, corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be GeoSea (Luxembourg) S.A. en abrégé GSL S.A.

Said company shall have its registered office in Windhof. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company consists in the purchase, sale, the freighting, the chartering and the management of sea-going vessels, and all financial and commercial operations and activities relating directly or indirectly thereto.

Art. 3. The corporate capital is fixed at five hundred thousand Euros (500,000.- EUR), represented by of twenty thousand (20,000) shares, of twenty-five euros (25.- EUR) each.

All the shares should be registered shares, until the complete payment of the shares. After entire payment the shares may be in registered or bearer form, at the discretion of the shareholder.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to five million euros (5,000,000.- EUR). The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years. Moreover, the Board of Directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth herein before and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2: Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent.

The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3: General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the last Friday of April at 11.00 o'clock at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4: Accounting year, dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5: General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December two thousand and nine.

2.- The first annual general meeting will be held in two thousand and ten.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

	Shares
1.- GeoSea NV, prenamed	19,800
2.- Safindi S.A., prenamed	<u>200</u>
TOTAL: twenty thousand shares	20,000

The shares have all been paid up in cash to 100% so that five hundred thousands Euros (500,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately at four thousand two hundred euros (4,200.- €).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

131049

First resolution

The registered office of the company is L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of the registered office.

Second resolution

The number of directors is fixed at four and that of the auditors at one.

THIRD RESOLUTION Are appointed as directors:

1. Mr Marc MAES, director, residing in B-3140 Keerbergen, 22 Dennendreef.
 2. Mr Luc VANDENBULCKE, director, residing in B-2000 Antwerpen, Sint-Michielskaai 21/42
 3. Mrs Hilde VERMEIRE, director, residing in B-9190 Stekene, 80 Zeshoekstraat,
 4. Mr Bart VAN DER HAEGEN, director, residing professionally in L-8399 Windhof, 11, rte des Trois Cantons.
- Is appointed as director of the council: Mr Marc MAES, prenamed.

The mandates of the directors and of the director of the council shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

Fourth resolution

Is appointed as statutory auditor:

DELOITTE FIDUCIAIRE, with registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, with Register number B 121983.

The mandate of the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.

Fifth resolution

Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- GeoSea NV, une société de droit belge, avec siège social à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, inscrite aux Annexes du Moniteur Belge sous le numéro 0872.162.137 - RPR Antwerpen ici représentée par ses directeurs Monsieur Marc MAES, directeur, demeurant à B-3140 Keerbergen, 22 Dennendreef et Monsieur Martin OCKIER, directeur, demeurant à B-9090 Melle, 6 Oude Brusselse Weg, ici représentée par Monsieur Marc Maes, directeur de sociétés, demeurant à B-3140 Keerbergen, Dennendreef 22, en vertu d'une procuration sous seing privé du treize octobre 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2. - Safindi S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8399 Windhof, Route des Trois Cantons 11, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B-23371, ici représentée par ses deux administrateurs: Monsieur Marc Maes, directeur de sociétés, demeurant à B-3140 Keerbergen, Dennendreef 22, et Monsieur Bart Van Der Haegen, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, Route des Trois Cantons 11, ayant le pouvoir d'engager la prédite société par leurs signatures conjointes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} : Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de GeoSea (Luxembourg) S.A., en abrégé GSL S.A. Le siège social est établi à Windhof.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront

ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- €) représenté par vingt-mille actions (20.000) actions de vingt-cinq (25 euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à cinq millions euros 5.000.000 EUR. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute omission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas d'urgence, le conseil d'administration pourra, dans les mêmes conditions, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à onze heures (11.00 hrs). Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées, par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

	Actions
1.- GeoSea N.V. prénommée	19.800
2.- Safindi S.A., prénommée	200
TOTAL: vingt mille	20.000

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100 %, de sorte que la somme de cinq cent mille euros 500.000 EUR se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille deux cents euros (4.200,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 11, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Marc Maes, directeur de sociétés, demeurant à B-3140 Keerbergen, Dennendreef 22

2. Monsieur Luc Vandenbulcke, directeur de sociétés, demeurant à B-2000 Antwerpen, Sint-Michielskaai 21/42

3. Madame Hilde Vermeire, directeur de sociétés, demeurant à B-9190 Stekene, Zeshoekstraat 80

4. Monsieur Bart Van Der Haegen, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, Route des Trois Cantons 11.

- Est nommé président du Conseil d'Administration: Monsieur Marc MAES, prédit.

Les mandats des administrateurs et du président du conseil d'administration expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2014.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

DELOITTE FIDUCIAIRE, avec siège social à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés B 121983.

Le mandat du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010.

Cinquième résolution

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maes, Van der Haegen, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2008, Relation: EAC/ 2008/ 13148. — Reçu deux mille cinq cents euros 500.000 à 0,5 % - 2500.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008137148/203/320.

(080160729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Domtam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.552.

TRUSTAUDIT S.A., dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125, démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme: DOMTAM S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 63.552. Date effective: le 27 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137440/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Ter-Ellen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 16.137.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 1^{er} mars 2007 a nommé nouveau commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON, 1, Deligeorgi str., Cosmo Building, 3rd Floor, CY-1066 Nicosia, en remplacement de Costouris, Michaelides & Co Overseas, Nicosia.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale de 2010 approuvant les comptes de 2009.

Le mandat du réviseur d'entreprises Grant Thornton Révision et Conseils S.A., Luxembourg, n'est pas renouvelé.

Pour TER-ELLEN S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008137445/783/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Orsa 2006 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 115.513.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

qui s'est tenue le 25 août 2008 à 14.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Harion.

Pour copie conforme

Signature

Le président

Référence de publication: 2008137450/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Genova Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 133.816.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 15 septembre 2008

Acceptation de la démission de Jean ARROU-VIGNOD en tant que Gérant de Catégorie B, avec effet immédiat.

Acceptation de la nomination de la société S.G.A. SERVICES S.A., représentant permanent Sophie CHAMPENOIS, domiciliée au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant de Catégorie B.

Pour la société GENOVA LUX S.à.r.l.

N. SCHMITZ

Référence de publication: 2008137471/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

B2A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 115.881.

—
Par la présente, il est signifié au tiers que Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Dan Epps.

Référence de publication: 2008137513/3083/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

JFW SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.069.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, vendredi 31 octobre 2008.

Gérard Weerts

16, avenue du Grand-Duc Jean, L-1842 HOWALD, Luxembourg

Représentant légal

Référence de publication: 2008137481/9523/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00319. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Bersabee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 88.291.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137483/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08230. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Eurolux Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.660.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 14 septembre 2008

Il résulte dudit procès-verbal:

la démission de Madame Regina ROCHA MELANDA et de Madame Gaby TRIERWIELER en tant que administrateurs de la société,

la nomination de Monsieur Jeannot DIDERRICH, demeurant professionnellement au n° 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et Monsieur Romain WAGNER, demeurant professionnellement au n° 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2011;

le patronyme de Madame Nathalie CARBOTTI-PRIEUR est changé en Nathalie PRIEUR, et elle demeure administrateur résidant professionnellement au n° 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire tenue en 2011;

la démission de Monsieur Alex BENOY en tant que commissaire aux comptes de la société;

la nomination de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire tenue en 2011;

le transfert du siège social de la société du n° 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au n° 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008137558/510/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Georges Beaumont Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 23, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 38.016.

Extrait du contrat de cession de parts et l'assemblée en date du 15 septembre 2008

Répartition des parts après cession

Il résulte de contrats de cession de parts que le capital social est réparti comme suit avec effet à partir du 15 septembre 2008:

		parts sociales
Monsieur Dominique BERTHOLD	500	500

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps Mouwannes Sàrl

Experts Comptables et Fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008137552/8390/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Kalos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 115.343.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 12 septembre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société KALOS INTERNATIONAL S.A. tenue le 12 septembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg aux 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 41, av. de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement aux 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur;

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008137563/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

AIE EuroLux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.643.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

APOLLO INVESTMENT EUROPE III, L.P., an exempted limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands represented by its general partner Apollo Strategic Advisors, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

here represented by Caroline Muller, Avocat, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York (USA) on October 14, 2008.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form - Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AIE EuroLux III S.à r.l. (the Company) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization (the Securitisation Law) and shall be subject to and governed by the Securitization Law, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself

in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.2. The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

3.3. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.4. The Company may freely dispose of, and assign its assets on such terms as determined by the board of managers or the single manager, as the case may be.

3.5. The Company may open one or several compartments in accordance with article 7 of these Articles.

3.6. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

II. Corporate Capital

Art. 5. Corporate Capital

5.1. The Company's corporate capital is represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares is/are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by twelve thousand five hundred (12,500) preferred equity stock certificates with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the PESCOs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCOs is/are hereinafter individually referred to as a PESCO Shareholder and collectively as the PESCO Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESCO Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-).

5.4. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Share Premium Reserve Account) in Euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.5. The Company shall maintain a share premium reserve account for the PESCOs (the PESCOs Share Premium Reserve Account) in Euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESCOs. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.6. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, composed of the PESCO Shareholders and the Ordinary Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a PESCO Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by law.

General - Acquisition or redemption by the Company of Shares

5.7. The Company may acquire or redeem its Shares to the extent permitted by law and these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

Mandatory redemption or acquisition of the PESCOs by the Company

5.8. To the extent permitted by law, on December 31, 2028 the Company must redeem or acquire all (but not some) of the PESCOs still outstanding on that date.

Optional redemption of the PESCOs by the Company

5.9. Subject to article 5.7, the Company may redeem PESCOs with at least six (6) calendar days prior written notice to each PESCO Shareholder, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.7 (as the case may be).

Consideration payable to PESCO Shareholder(s) on redemption or acquisition

5.10. The PESCO Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESCOs by the Company under article 5.8. or article 5.9., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the PESCO Investment Amount; and

(b) the balance of the PESC Profit Account, whereby the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is the end of a PESC Coupon Period.

Art. 6. Ordinary Shares and PESCs

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among Shareholders, thus among PESC Shareholders and Ordinary Shareholders, or, if there is not more than one (1) Shareholder in the Company (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both), to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares to either non-Ordinary Shareholders or/and non PESC Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders), representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Companies Law.

6.3 A register of the Shareholders will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Art. 7. Compartments

7.1. The single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any Shareholder and third party.

7.2. As between Shareholders, investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of Shareholders, investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such Shareholders, investors and creditors. Shareholders, investors and creditors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the Shareholders, investors, or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all Shareholders, investors or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company taken in breach of this provision shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5 The Company may, in accordance with the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law, issue debt or equity securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders), which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of Class A managers and Class B managers. The manager(s) need not to be Shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 9. Powers of the board of managers

9.1. All powers not expressly reserved by the Companies Law or the present Articles to the single Shareholder or the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders (be it PESC Shareholders or Ordinary Shareholders or both) or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by any one Class A manager and any one Class B manager of the Company.

9.3. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board of managers, who shall have the powers determined by the board of managers and who may, if the board of managers so authorizes, sub-delegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

9.4. The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company, manage the Company's assets in accordance with the Securitisation Law. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

Art. 10. Procedure

10.1. The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager or the external auditor(s) of the Company, at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented (in person or by proxy). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers from outside the United Kingdom by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed outside the United Kingdom by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or, if several managers have been appointed, by the joint signature of any one Class A manager and any one Class B manager of the Company. In addition, the Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable laws.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights

13.1. The single Shareholder assumes all powers conferred by the Companies Law to the general meeting of Shareholders.

13.2. Each Shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the general meetings of Shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority

14.1. If there are not more than twenty-five (25) Shareholders (it being said that in case a person or entity is a PESC Shareholder and an Ordinary Shares Shareholder, this person or entity counts for one Shareholder), the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders (both the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half (1/2) of the corporate capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

14.4. In case a PESC Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one (1) Shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. Each year, the single manager, or in case there is a plurality of managers, the board of managers of the Company prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholder(s) towards the Company.

15.3. Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) or by way of circular resolutions of the Shareholders within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 16. External Auditors

The accounts of the Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

Art. 17. Profit and Loss

General

17.1. The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
 - (b) a PESC profit account (the PESC Profit Account); and
 - (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESC Profit Account),
- all to be kept in Euro (EUR).

Allocation of Losses

17.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of Shareholders shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

Allocation of Profits

17.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company adopted by the general meeting of Shareholders, which, for the avoidance of doubt, shall include the PESC Coupon Entitlement, must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1. in the following order:

(i) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company; and

(ii) second, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(iii) third, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(iv) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(v) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (i) to and including (iv) shall be allocated to the General Profit Account.

Coupons

17.4. Subject to article 17.6., on each PESC Period End Date, the balance of the PESC Profit Account may be paid to the PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the PESC Profit Account (taking into account the reduction in the PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESC Shareholder);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the PESC Shareholder(s): the balance of the PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by Article 17.4. can only be made to the Shareholders (comprising the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) pursuant to a resolution of the single Shareholder or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the PESC Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the PESC Profit Account.

17.6. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholder(s) within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholder(s) must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution and liquidation of the Company

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders (shareholders meaning PESC Shareholders or/and Ordinary Shareholders), appointed by a resolution of the single Shareholder or a resolution of the general meeting of Shareholders (comprising the Ordinary Shareholders and the PESC Shareholders) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

18.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the PESC Shareholder(s), the PESC Investment Amount and the balance of the PESC Profit Account, whereby the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 18.1. is the end of a PESC Coupon Period;

(b) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares;

(c) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

18.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders), to dissolve the Company. Where the single Shareholder or the general meeting of the Shareholders has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII. Definitions

19. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

Articles has the meaning given in article 1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means October 14, 2008.

Companies Law has the meaning given in article 1.

Company has the meaning given in article 1.

Compartment(s) has the meaning given in article 7.1.

General Profit Account has the meaning given in article 17.1.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 17.1.

Minimum Required Taxable Amount means the minimum amount of profit to be reported by the Company in Luxembourg as taxable income from the PESC Investment, calculated as the product of (a) the Spread Margin, (b) the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period and (c) a fraction, the numerator of which is the actual number of days in the relevant PESC Coupon Period and the denominator of which is 365.

Ordinary Shareholder(s) has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.4.

PESCs has the meaning given in article 5.2.

PESC Coupon Entitlement means, with respect to any PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the PESC Coupon Rate, and (b) the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period.

PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Commencement Date or a PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant PESC Coupon Period.

PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the PESC Investment for the relevant PESC Coupon Period, minus the Minimum Required Taxable Amount for such PESC Coupon Period and minus the Company's expenses allocable to such PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period.

PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the PESCs (including the share premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each PESC multiplied by the number of PESCs on issue; and
- (b) the balance of the PESC Share Premium Reserve Account.

PESC Period End Date means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in Article 5.8; and
 - (b) each date of redemption of PESCs by the Company pursuant to Article 5.8 and Article 5.9;
- or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

PESC Profit Account has the meaning given to it in Article 17.1.

PESC Shareholder(s) has the meaning given in article 5.2.

PESCs Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.5.

Profit Accounts means the PESC Profit Account and the General Profit Account.

Securitisation Law has the meaning given in article 1.

Shareholders has the meaning given in article 5.2.

Shares has the meaning given in article 5.2.

Spread Margin means 3/32% unless determined differently by the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

VIII. General provisions

20. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

21. Reference is made to the provisions of the Companies Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, APOLLO INVESTMENT EUROPE III, L.P., prenamed and represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and twelve thousand five hundred (12,500) preferred equity stock certificates with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-).

The amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately 4,900.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Joseph D. Glatt, companies director, born in New Jersey (USA) on 21 June 1973, having his professional address at 9 West 57th Street, New York, New York 10019; and

- Mrs Patricia Navis, companies director, born in Illinois (USA) on 26 November 1948 having her professional address at 9 West 57th Street, New York, New York 10019.

2. The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Alexis Kamarowsky, companies director, born in Strang (Germany) on 10 April 1947, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born in La Spezia (Italy) on 12 September 1964, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; and

- Mr Jean-Marc Debaty, companies director, born in Rocourt (Belgium) on 11 March 1966, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour d'octobre.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

APOLLO INVESTMENT EUROPE III, L.P., une société en commadite exemptée (exempted limited partnership) constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, représentée par son associé commandité Apollo Strategic Advisors, LLC, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Caroline Muller, Avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 14 octobre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination AIE EuroLux III S.à r.l. (la Société) qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et qui sera soumise

à et régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à toutes ou une partie des activités de tiers, en une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société peut assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société peut émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte de titres de participation ou de dette dont la valeur ou rendement dépend de ces risques. La Société peut emprunter sous toute forme dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.2 La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer de prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, et autres titres conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales, étant entendu que la Société ne pourra pas émettre de titres au public.

3.3 La Société peut octroyer des garanties et des nantissements, des emprunts hypothécaires ou tous autres types de sûretés sur l'ensemble ou certains de ses actifs dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.4 La Société peut disposer librement de, et transférer ses actifs, présents ou futurs, en vertu de modalités déterminées par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant.

3.5 La Société peut créer un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7 des Statuts.

3.6 La Société peut effectuer tous les investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes les transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement et développement de son objet, ainsi que toutes les opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital Social

Art. 5. Capital Social

5.1. Le capital social de la Société est représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Ordinaires est(sont) ci-après individuellement défini(s) comme un Associé Ordinaire et collectivement comme les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social de la Société est également représenté par douze mille cinq cents (12.500) certificats de parts privilégiées ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacun (les PESC et ensemble avec les Parts Ordinaires, les Parts), qui sont rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC est(sont) ci-après individuellement défini(s) comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Les Associés Ordinaires et les Associés PESC sont ci-après définis collectivement comme les Associés.

5.3. Le capital social intégral s'élève donc à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

5.4. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Ordinaires (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Ordinaires) en euro (EUR), et où doit être inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les Parts Ordinaires. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la Société librement distribuables.

5.5. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les PESC (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PESC) en euro (EUR), et où doit être inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESC. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la Société librement distribuables.

5.6. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique, ou le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des Associés, composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Lorsque l'Associé PESC est également un Associé Ordinaire, il compte comme un associé de la Société pour les exigences de quorum prévues par la loi.

Général - Acquisition et rachat par la Société des Parts

5.7. La Société peut racheter ses propres Parts dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent sur base des montants disponibles à la distribution conformément à l'article 17.3.

Rachat ou acquisition obligatoire des PESC par la Société

5.8. Dans la mesure où la loi le permet, le 31 décembre 2028 la Société doit racheter ou acquérir tous (et pas seulement quelques uns) les PESC encore en circulation à cette date.

Rachat optionnel des PESC par la Société

5.9. Sous réserve de l'article 5.7., la Société peut racheter les PESC en délivrant au moins six (6) jours calendaires à l'avance une notification écrite à chaque Associé PESC, mentionnant la date de rachat proposée (laquelle doit être un jour ouvrable) et le montant du rachat comprenant le détail raisonnable du calcul tels que requis par l'article 5.7. (le cas échéant).

Montant payable au(x) Associé(s) PESC au moment du rachat ou de l'acquisition

5.10. Le(s) Associé(s) PESC, en contrepartie du rachat ou de l'acquisition de leurs PESC par la Société en vertu de l'article 5.8. ou de l'article 5.9 a/ont le droit de recevoir un montant égal à la somme de:

(a) le Montant d'Investissement PESC; et

(b) le surplus du Compte de Profits PESC, où le surplus du Compte de Profits PESC est déterminé en supposant que le jour calendaire qui précède immédiatement la décision de l'Associé (des Associés) relative au rachat est la fin d'une Période de Coupon PESC.

Art. 6. Parts Ordinaires et PESC

6.1. Vis-à-vis de la Société, les Parts sont indivisibles, dès lors un seul propriétaire par Part est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.2. Les Parts sont librement cessibles entre Associés, donc entre Associés PESC et Associés Ordinaires, ou, s'il n'y a pas plus d'un (1) Associé dans la Société (qu'il soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux), aux tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts soit aux Associés non-Ordinaires et/ou aux Associés non-PESC est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

Une cession de Parts n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

6.3. Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

Art. 7. Compartiments

7.1. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables vis à vis de tout Associé et des tiers, à compter de la date de ces résolutions.

7.2. Entre les Associés, les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société sera traité comme une entité séparée. Les droits des Associés, des investisseurs et créanciers de la Société (i) qui, lorsqu'ils sont apparus, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui ont résulté de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société ayant créé un tel Compartiment, strictement limités aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces Associés, investisseurs et créanciers. Les Associés, investisseurs et créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

7.3. Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société ne peut être prise pour modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou pour prendre toute autre décision affectant directement les droits des Associés, investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de tous les Associés, investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société en violation de cette disposition sera nulle.

7.4. Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5 La Société peut, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés Commerciales, émettre des titres de participation ou de créance dont la valeur ou le rendement est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires), qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de Classe A et de gérants de Classe B. Les gérants ne doivent pas être Associés.

8.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les Statuts à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires) sont de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, le conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents, qu'ils soient Associés ou non (soit Associés PESC ou Associés Ordinaire ou les deux), par le gérant unique, ou s'il y a plus d'un gérant, par tout gérant de Classe A et tout gérant de Classe B de la Société.

9.3. Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires de la Société (dont le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil de gérance, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le conseil de gérance et qui pourront, sur autorisation du conseil de gérance, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes peuvent être nommées en rapport avec un ou plusieurs Compartiments spécifiques de la Société.

9.4. La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle, fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, quotidiennement et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles régissant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils sont conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments spécifiques de la Société.

Art. 10. Procédure

10.1. Le conseil de gérance se réunit au Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant ou du réviseur d'entreprises de la Société au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance.

10.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Un gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en dehors du Royaume-Uni par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

10.7. Des résolutions circulaires signées en dehors du Royaume-Uni par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et être prouvées par lettre ou télécopie.

Art. 11. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou, si plusieurs gérants ont été nommés, par les signatures conjointes d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B de la Société. De plus, La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature des personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 9.2. des présents Statuts.

Art. 12. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux lois applicables.

IV. Assemblées Générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote

13.1. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés Commerciales à l'assemblée générale des Associés.

13.2. Les droits de vote de chaque Associé sont proportionnels au nombre de parts qu'il détient.

13.3. Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique afin de le représenter à toute assemblée générale des Associés.

Art. 14. Forme - quorum - majorité

14.1. Lorsqu'il n'y a pas plus de vingt-cinq (25) Associés (étant entendu que si une personne ou entité est un Associé PESC et un Associé Ordinaire, cette personne ou entité compte pour un Associé), les décisions des Associés peuvent être prises par résolutions circulaires dont le texte sera envoyé à chaque Associé (à la fois aux Associés PESC et aux Associés Ordinaires) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

14.4. Lorsqu'un Associé PESC est également un Associé Ordinaire, il compte comme un (1) Associé de la Société pour les exigences de quorum fixées par la loi.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social

15.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société dresse le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

15.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle des Associés (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires) ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Réviseur d'entreprises

Les opérations de la Société sont contrôlées par un réviseur d'entreprises nommé par le gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 17. Profits et Pertes

Général

17.1. La Société maintiendra:

(a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);

- (b) un compte de profits de PESC (le Compte de Profits PESC); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PESC), qui seront tous exprimés en euros (EUR).

Répartition des Pertes

17.2. Les pertes, reprises dans le compte des pertes et profits tel qu'adopté par l'assemblée générale des Associés, devront être affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, sur le Compte Général de Profits, si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le surplus après l'affectation prévue au paragraphe (a) sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits PESC si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (c) troisièmement, le surplus après les affectations prévues aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté sur le Compte Général de Profits.

Répartition des Bénéfices

17.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter selon la loi, indiqués dans les comptes annuels de la Société adoptés par l'assemblée générale des Associés qui, pour clarification, comprendra le Droit Coupon PESC, doit être affectée aux Comptes de Profits mentionnés à l'article 17.1 dans l'ordre suivant:

- (i) premièrement, un montant correspondant à 5% des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social de la Société; et
- (ii) deuxièmement, pour n'importe quelle année sociale, le Droit Coupon PESC qui n'a pas été intégralement affecté au Compte de Profits PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, sera affecté au Compte de Profits PESC; et
- (iii) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, le Droit Coupon PESC qui a été affecté au Compte de Profits PESC et qui a, par la suite, été retiré de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, sera affecté au Compte de Profits PESC; et
- (iv) quatrièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant égal au Droit Coupon PESC sera, pour l'exercice concerné, affecté au Compte de Profits PESC; et
- (v) finalement, le bénéfice restant après les affectations en vertu des paragraphes (i) à (iv) inclus sera affecté au Compte Général de Profits.

Coupons

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Date de Fin de Période PESC, le solde du Compte de Profits PESC sera versé aux Associés PESC comme un dividende, calculé comme suit:

- (a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC (en tenant compte de la réduction du Compte de Profits PESC du fait d'avances sur paiement de dividendes faits à l'Associé PESC);
- (b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé PESC ou aux Associés PESC: le solde du Compte de Profits PESC déterminé en supposant que le jour calendaire qui précède immédiatement la Date de Fin de Période PESC est la fin d'un exercice social.

17.5. Toute distribution à partir des Comptes de Profits qui n'est pas prévue par l'article 17.4. peut seulement être effectuée aux Associés (comprenant les Associés PESC et les Associés Ordinaires) en vertu d'une résolution de l'Associé unique ou une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, pour autant que de besoin, que l'Associé PESC ou les Associés PESC n'auront droit à aucune distribution sauf celles effectuées à partir du Compte de Profits PESC.

17.6 Des acomptes sur dividendes peuvent être versés, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société;
- (ii) ces derniers indiquent que les bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles à la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit des pertes reportées et sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par l'Associé ou les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation de la Société

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non (associé signifiant Associés PESC et/ou Associés Ordinaires), nommés par résolution de l'Associé unique ou par résolution

de l'assemblée générale des Associés (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé (s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Les Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

18.3. Tous les actifs restants après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

(a) premièrement, aux Associés PESC, le Montant d'Investissement PESC, et le solde du Compte de Profits PESC où le solde du Compte de Profits PESC est déterminé en supposant que le jour calendaire qui précède immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 18.1. est la fin d'une Période de Coupon PESC;

(b) deuxièmement, aux Associés Ordinaires, la part libérée sur les Parts Ordinaires;

(c) troisièmement, aux Associés Ordinaires, ce qui reste après les distributions en vertu des paragraphes (a) et (b).

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société concernant des Parts qu'elle détient.

18.4. Après la clôture de la liquidation, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne nommée à cet effet par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés (composée des Associés Ordinaires et les Associés PESC) prononçant la dissolution de la Société. Si l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

VII. Définitions

19. Les termes en capital suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Statuts a le sens précisé à l'article 1.

Jour ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de commencement signifie le 14 octobre 2008.

Loi sur les Sociétés Commerciales a le sens précisé à l'article 1.

Société a le sens précisé à l'article 1.

Compartiment(s) a le sens précisé à l'article 7.1.

Compte Général de Profits a le sens précisé à l'article 17.1.

Compte de Réserve Légale a le sens précisé à l'article 17.1.

Montant Minimum Imposable Requis signifie le montant minimum de bénéfice à reporter par la Société au Luxembourg comme revenu imposable de l'Investissement PESC, calculé comme le produit de (a) la Marge, (b) le Montant de l'Investissement PESC moyen durant la Période de Coupon PESC concernée et (c) une fraction, dont le numérateur est le nombre réel de jours dans la Période de Coupon PESC en question et le dénominateur est 365.

Associé(s) Ordinaire(s) a le sens précisé à l'article 5.1.

Parts Ordinaires a le sens précisé à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Ordinaires a le sens précisé à l'article 5.4.

PESCs a le sens précisé à l'article 5.2.

Droit Coupon PESC signifie, en rapport avec une Période de Coupon PESC, un montant calculé comme le produit du (a) Taux du Coupon PESC et, (b) Montant de l'Investissement PESC moyen durant la Période de Coupon PESC en question.

Période de Coupon PESC signifie la période:

(a) commençant à (et comprenant) la Date de Commencement ou une Date de Fin de Période PESC;

(b) finissant à (mais excluant) la Date de Fin de Période PESC suivante, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC concernée.

Taux du Coupon PESC signifie une fraction, exprimée en pourcentage, dont le numérateur correspond à tous les revenus (en ce compris intérêts et gains), nets d'impôts, dérivés par la Société des Investissement PESC pour la Période de Coupon PESC en question, moins le Montant Minimum Imposable Requis pour cette Période de Coupon PESC et moins les dépenses de la Société relative à cette Période de Coupon PESC, et dont le dénominateur est le Montant de l'Investissement PESC moyen durant la Période de Coupon PESC concernée.

Investissement PESC signifie toutes créances et autres actifs acquis par la Société avec les recettes de l'émission de PESCs (en ce compris les apports de primes d'émission), qui comprend le réinvestissement des revenus et gains provenant de ces créances et actifs.

Montant de l'Investissement PESC signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC multipliée par le nombre de PESCs émis; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC.

Date de Fin de Période PESC signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.8.;

(b) chaque date de rachat de PESCs par la Société conformément à l'article 5.8. et l'article 5.9.;

ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PESC sera le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC a le sens précisé à l'article 17.1.

Associé(s) PESC a le sens précisé à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC a le sens précisé à l'article 5.5.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits PESC et le Compte Général de Profits.

Loi sur la Titrisation a le sens précisé à l'article 1.

Associés a le sens précisé à l'article 5.2.

Parts a le sens précisé à l'article 5.2.

Marge signifie 3/32% sauf si le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société la définit différemment.

VIII. Dispositions Générales

20. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur dans, ou tout créancier de, la Société et toute personne qui est entrée en relation contractuelle avec la Société acceptent de ne pas déposer de requête en faillite de la Société ou de demander l'ouverture de toute autre procédure collective ou de réorganisation contre la Société.

21. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales et de la Loi sur la Titrisation.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Sur ces faits, APOLLO INVESTMENT EUROPEAN III, L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et à douze mille cinq cent (12.500) certificats de parts privilégiées, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacun et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

Le montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 4.900,- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Joseph D. Glatt, administrateur de sociétés, né au New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) le 21 juin 1973, avec adresse professionnelle au 9 West 57th Street, New York, New York 10019 (Etats Unis d'Amérique); et

- Mrs Patricia Navis, administrateur de sociétés, née en Illinois (Etats-Unis d'Amérique) le 26 novembre 1948 avec adresse professionnelle au 9 West 57th Street, New York, New York 10019 (Etats Unis d'Amérique).

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Alexis KAMAROWSKY, administrateur de sociétés, né à Strang (Allemagne) le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO, administrateur de sociétés, né à La Spezia (Italie) le 12 septembre 1964, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; et

- M. Jean-Marc DEBATY, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique) le 11 mars 1966, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus mentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. MULLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42165. Reçu à 0,5%: mille deux cent cinquante euros (1.250,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008138033/211/832.

(080162329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

St Nicolas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.300,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.862.

Il résulte du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 5 septembre 2008 de la société St Nicolas S.à r.l. que les Gérants ont pris la décision suivante:

Le siège de la société est transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

St Nicolas S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008137780/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Homes pour Personnes Agées de la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 48A, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg F 799.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008137782/4648/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01154. - Reçu 322,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

St Edouard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 32.213.

Il résulte du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 5 septembre 2008 de la société St Edouard S.à r.l. que les Gérants ont pris la décision suivante:

Le siège de la société est transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

St Edouard S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008137778/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

St Luke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.878.

Il résulte du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 5 septembre 2008 de la société St Luke S.à r.l. que les Gérants ont pris la décision suivante:

Le siège de la société est transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

St Luke S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008137776/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

HeidelbergCement Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.709.

Le bilan et l'affectation des résultats au 14 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.
HeidelbergCement Holding S.à r.l.
M.C.J. Weijermans
Gérant

Référence de publication: 2008137763/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09866. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Y52, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008137788/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09243. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Nosig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.
412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008137785/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09234. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Nosig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008137784/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09236. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Jones Lang LaSalle Finance Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 89.647.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008137748/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00410. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Beartree Investments, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 52.966.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.11.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137757/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09320. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Beartree Investments, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.966.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.11.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137756/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09319. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Beartree Investments, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.966.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.11.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137755/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09318. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Jones Lang LaSalle Group Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 94.061.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008137746/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00416. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Beartree Investments, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.966.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.11.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137758/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09321. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

CYO Company of Yarns Olcese S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 49.805.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.11.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137753/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09667. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Imfin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.876.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.11.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137752/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09659. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Jones Lang LaSalle Global Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 95.776.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008137745/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00412. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Société Financière et Economique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 14.600.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.11.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137754/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08149. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080161377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

International Telecomponents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.645.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.11.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137751/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09671. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080161372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Beartree Investments, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.966.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.11.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137759/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09323. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080161383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 89.523.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008137749/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00407. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080161369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Partners 2000, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008137769/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09224. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

**HSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Forision Erste Vermögensverwaltung S.à r.l.).**

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008137767/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09210. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Partners 2000, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008137768/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09221. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

E.V.A.F. Luxembourg (Bifrost) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 126.035.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008137739/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08143. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Fingi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.991.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *FINGI S.A.*

Représenté par Monsieur Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2008137735/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08127. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

GARBE Logistic Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.795.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008137734/801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV10028. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

ILDAN International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.910.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ildan International S.à r.l.

Mr. Stéphane Hépineuze

Gérant B

Référence de publication: 2008137737/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08137. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Investment Select Fund IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.189.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008137738/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08140. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Pharaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.594.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906 ici représentée par Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 13 octobre 2008

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «PHARAON S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de mai à 16 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un

administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel

dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.900,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social soucrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Isabelle SCHUL, née à Arlon (B), le 30 janvier 1968, demeurant professionnellement 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(ii) Madame Catherine PISVIN, née à Namur (B), le 28 février 1965, demeurant professionnellement 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(iii) Madame Laurence MOSTADE, née à Bastogne (B), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight on the fifteenth of October.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a Luxembourg company incorporated under the Luxembourg law, whose registered office is in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch and registered with the Registrar of Companies of Luxembourg under the number B 65.906, hereby represented by Mr Pierre-Siffrein GUILLET, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 13 October 2008 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "PHARAON S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31.000,-) consisting of three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Friday of the month of May at 4 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2008. The first annual General Meeting will be held in 2009.

131087

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three hundred ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31.000,-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);

2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mrs Isabelle SCHUL, born in Arlon (B), on 30 January 1968, residing professionally 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(ii) Mrs Catherine PISVIN, born in Namur (B), on 28 February 1965, residing professionally 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(iii) Mrs Laurence MOSTADE, born in Bastogne (B), on 12 September 1974, residing professionally 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2014; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: P.S. GUILLET - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2008. LAC/2008/42428. - Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-huit octobre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008137675/242/500.

(080161452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Trendlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.574.

Je soussignée Antonelli Sandrine

demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 06/03/1969 à Savigny-Sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

TRENDLUX S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 125.574

Date effective: le 27 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Antonelli Sandrine.

Référence de publication: 2008137656/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Le Groupe S.M. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.180.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 17 octobre 2008:

1. La démission de Monsieur Bernard Poulin, en tant que gérant de catégorie A, a été acceptée, avec effet au 15 septembre 2008.

2. La nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que gérant de catégorie A, Monsieur Guy Charbonneau, né à Montréal, Canada, le 13 mars 1958, résidant au 3421, chemin Brown's Hill, Ayer's Cliff, Canada, J0B 1C0, avec effet au 15 septembre 2008.

Son mandat est d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008137647/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

C & Z International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 32.943.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion
du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008137529/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.
